

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 12 (1903)

Rubrik: Commission

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission.

Ainsi que le font prévoir les notices nécrologiques placées au début de ce rapport, les modifications qui se sont produites durant l'année 1903, dans le personnel des autorités du Musée, ont été plus considérables que jamais. Ces changements rendent nécessaire un bref coup-d'œil sur le passé.

C'est le 7 novembre 1891 que la Commission fédérale du Musée national a tenu sa première séance constitutive. Cinq mois plus tard, l'un de ses membres, M. H. Angst, cessait d'en faire partie à ce titre-là; il venait, en effet, d'être nommé directeur du futur Musée, aux importants travaux de fondation, de construction et d'organisation duquel il allait désormais se consacrer complètement. M. Angst représentait dans la Commission le canton de Zurich; il fut remplacé par M. le Dr H. Zeller-Werdmuller. Aucune modification nouvelle ne se produisit jusqu'à la fin de 1899, où l'âge et une santé affaiblie engagèrent M. Théodore de Saussure à se retirer. M. A. Lachenal, qui venait de quitter le Conseil fédéral, remplaça son concitoyen. Il semblait que la Commission ainsi constituée ne se modifierait pas de longtemps, qu'elle pourrait vaquer, dans un commerce amical, aux travaux qui lui incombent... Il n'en fut rien. Le 24 février 1903, on apprit que M. Zeller-Werdmuller était dangereusement malade, à la suite d'une attaque, et, peu de jours après, la nouvelle de sa mort confirmait douloureusement les craintes que l'on avait conçues d'emblée. Combien ce décès si prompt affectait le corps directeur du Musée national, c'est ce que les paroles profondément senties, prononcées par le président de la Commission dans une séance extraordinaire tenue le 2 mars, faisaient douloureusement comprendre.

La Commission a fait une seconde perte par la retraite de M. le Dr Angst, directeur du Musée, retraite dont il est plus spécialement question dans le chapitre suivant. Ici, toutefois, le concours du fonctionnaire dévoué ne fera pas complètement défaut au Musée; le Conseil d'État du canton de Zurich a appelé M. Angst à le représenter dans le sein de la Commission, à la place du regretté M. Zeller-Werdmuller et, de cette façon, il se retrouve, après une période d'activité directoriale de dix années, dans la position qu'il occupait au début.

Différentes circonstances, et principalement le changement qui devait se produire à la fin de l'année dans la personne du chef du Département fédéral de l'Intérieur, rendaient désirable la nomination du nouveau directeur pour ce même moment. Le choix était d'autant plus aisé, du reste, qu'une longue expérience de la conduite des affaires du Musée avait préparé le sous-directeur à assumer la direction. Il fut élu, en effet, le 30 décembre, ainsi qu'on le verra plus en détails ci-après.

Ces préoccupations extraordinaires ont nécessité la tenue de huit séances, dont l'une a duré deux jours et dont une autre a eu lieu à Berne. La séance du 1er octobre a été occupée par l'expertise de boiseries offertes à Villa et à Ruschein, dont l'acquisition a été recommandée au Conseil fédéral, mais pour être faite sur le crédit de l'an prochain, de telle sorte qu'il ne sera pas autrement question de cette affaire dans le présent rapport.

Il est à peine besoin de dire que la retraite de M. le directeur Angst, la donation de ses collections, qu'il a faite au Musée sous certaines conditions, et son remplacement, ont occupé d'une façon toute particulière la Commission. Mais ici nous pourrons être brefs, en renvoyant au chapitre suivant et, pour ce qui concerne la donation, au chapitre spécial qui lui est consacré. Disons seulement que le Conseil fédéral a donné à M. Angst, „comme marque particulière de sa gratitude pour les services rendus au Musée et à la conservation des antiquités nationales“, un surtout de table en argent dû au médailleur Hans Frei, de Bâle^{*)}; sur

^{*)} L'inscription suivante est gravée sur le rebord: „Der schweizerische Bundesrat Herrn Heinrich Angst bei dessen Rücktritt als Direktor des schweizerischen Landesmuseums in dankbarer Anerkennung seiner hervorragenden Verdienste um dasselbe und zu bleibender Erinnerung. 30. September 1903“.



ce bel objet, une figure allégorique remet à l'ancien directeur un petit modèle de l'établissement auquel il a voué tant d'activité et dont on lui est redevable pour une bonne part. La Commission du Musée a également témoigné sa reconnaissance, par un cadeau, à son nouveau collègue.

* * *

L'installation de la collection des costumes civils a été terminée dans les délais prévus et, par suite, cette subdivision a pu être ouverte au public dès le lundi de Pâques. On peut se rendre compte maintenant de l'effet produit, lequel n'est certes pas aussi défavorable qu'on pouvait le craindre avec des locaux aussi peu propices. Pour de plus amples détails à ce sujet, nous renvoyons au chapitre suivant.

La place fait de plus en plus défaut pour l'emmagasinement des objets qui ne peuvent être exposés tout de suite. Pour y remédier en quelque mesure, on a aménagé ceux des combles qui pouvaient s'y prêter le mieux, bien que, par leur nature même, de semblables locaux ne soient pas particulièrement avantageux.

Un revêtement de noyer a été placé sur les parois non encore occupées de la salle XLVI et on y a installé d'intéressantes tapisseries provenant du canton des Grisons. La décoration nouvelle fait pendant aux tentures zuricoises peintes, exposées l'année dernière, et cette salle, jadis quelque peu nue, produit maintenant un tout autre effet. Les séries céramiques qui s'y trouvent sont convenablement entourées. Pour le surplus, dans les circonstances où se trouvait le Musée, il était préférable de surseoir à tout autre travail d'installation de quelque importance, et c'est ce qui a eu lieu.

L'arrangement, en de nouvelles vitrines, des trouvailles faites dans les sépultures du canton du Tessin, a été complètement terminé pour la fin de l'année. M. l'ancien conservateur Ulrich a pu, dès lors, reprendre la rédaction du catalogue des séries préhistoriques, dont il s'occupe spécialement.

On a terminé aussi l'aménagement, dans la grande tour, de la salle destinée à la Société suisse des monuments historiques, aménagement qui avait été étudié l'année dernière et pour

lequel des crédits étaient votés. La salle de travail du Musée s'est trouvée débarrassée, par ce fait, de deux grosses armoires qui contenaient, jusqu'ici, une partie des documents de ladite société; l'emplacement récupéré devra recevoir des vitrines pour la bibliothèque du Musée, laquelle s'accroît rapidement.

* * *

Bien que la nouvelle loi qui régit le Musée ne puisse en aucune façon ne pas répondre au but que l'on s'était proposé d'atteindre, les autorités du Musée ont jugé préférable, cependant, d'ajourner les études préparatoires du règlement d'exécution, jusqu'au moment où l'état provisoire des choses serait consolidé.

Le projet de budget pour 1904 se tient en général dans les limites des précédents exercices. Toutefois, les autorités du Musée avaient pensé que le crédit supplémentaire de 30,000 fr., accordé l'an dernier pour achats d'objets, devait, non seulement ne pas être supprimé, mais encore être porté à 40,000 fr., dans l'intérêt bien entendu du Musée. Cette augmentation de crédit se justifiait principalement par le fait que, désormais, le crédit de 7000 fr. pour restaurations et installations, supprimé l'année dernière par les autorités fédérales, devrait être pris sur ce poste et que la rente annuelle de 16,000 fr., à verser à M. Angst, y serait également comprise. En outre, le même crédit aurait à faire face à quelques obligations contractées précédemment, telles qu'un dernier versement de 10,000 fr. pour l'acquisition de la coupe de l'Arquebusier*), les rentes des héritiers Merian, le subside à la *Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler* et les subventions aux cantons, auxquelles le seul canton de Fribourg participera déjà pour 4440 fr. De sorte que les acquisitions nouvelles proprement dites, par le moyen du crédit supplémentaire, se réduiraient à peu de chose. Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pu, vu l'état des finances de la Confédération, recommander cette augmentation aux Chambres et le crédit est resté fixé à 30,000 fr., lesquels ont été accordés par l'Assemblée fédérale.

Quelques dépenses imprévues ont nécessité la demande, à la fin de l'année, d'un crédit supplémentaire de 6520 fr. Dans ce chiffre figuraient une somme de 4000 fr. pour le

^{*)} Voy. *Rapport* de 1902, p. 84 et suiv.

quatrième trimestre de 1903 de la rente à payer à M. Angst, une somme de 2000 fr. accordée à des héritiers en jouissance du traitement d'un employé défunt, et une somme de 520 fr. pour frais du moulage de la figure de lansquenet de la fontaine dite Vierröhrenbrunnen, à Schaffhouse, moulage qui a été donné au Musée germanique de l'Université de Harvard, à Cambridge (Massachussets), en suite d'une demande adressée au Conseil fédéral par voie diplomatique. Le Département de l'Intérieur a écarté ce dernier poste dans son message à l'Assemblée fédérale ; quant aux deux autres rubriques, elles ont été accordées sans délai par les Conseils de la Confédération.

La Commission a terminé, du reste, dans la manière habituelle, les affaires qui lui sont transmises de par la loi; c'est ce qu'on verra dans les chapitres suivants.

En ce qui concerne les acquisitions d'objets, qui cette année encore représentent un notable enrichissement des collections, un conflit de nature juridique a été soulevé au sujet des boiseries acquises par le Musée, à Villa, par suite des prétentions d'un tiers qui ne pouvait être connu des autorités du Musée au moment de la passation du contrat de vente. Une difficulté s'est élevée aussi avec un gouvernement cantonal, à l'occasion de l'acquisition d'une trouvaille.

La Commission n'a pu entrer dans les vues d'un artiste qui avait demandé à publier, dans un but tout personnel et à son propre bénéfice, les intérieurs historiques du Musée.